



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 23 mars 2017
CD/SG – mb

Résolution de M. Jean-Daniel Henchoz du 1^{er} novembre 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Et si "Gérard" prédisait le devenir ou la fin des projets sportifs de Métamorphose ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 1^{er} novembre 2016, dans le cadre du traitement de l'interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts « Et si "Gérard" prédisait le devenir ou la fin des projets sportifs de Métamorphose ? », le Conseil communal a adopté la résolution de M. Jean-Daniel Henchoz :

« Fondé sur le calendrier arrêté dans le préavis N° 2016/20, le Conseil communal souhaite que la Municipalité, dans les meilleurs délais mais au plus tard d'ici le 31 mars 2017 :

- 1. mette à l'enquête le projet de stade de la Tuilière ;*
- 2. arrête la version définitive du projet d'exécution ;*
- 3. présente au Conseil communal la demande de crédit d'ouvrage pour le stade de la Tuilière ».*

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité informe le Conseil communal que le projet de stade de la Tuilière a été mis à l'enquête publique du 9 décembre 2016 au 16 janvier 2017 et que la version définitive du projet d'exécution, prévoyant un stade de football à l'anglaise doté d'un terrain synthétique et d'une capacité de 12'000 places assises, a été arrêtée. Par ailleurs, le préavis N° 2016/68 demandant un crédit d'ouvrage pour la réalisation du stade de la Tuilière a été approuvé par le Conseil communal le 7 mars 2017.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic :
Jean-Yves Pidoux

Le secrétaire :
Simon Affolter



Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch